



## **Communiqué de la FSTD du 22 Novembre 2015, relatif aux conséquences potentielles qui découlent des attentats terroristes à Paris dont les conséquences risquent de menacer nos tireurs et relatif aux activités récentes de la Commission Européenne à Bruxelles au cours de la semaine passée**

Il n'est pas surprenant que la politique ait saisi l'occasion de se profiler sur la place publique à l'issue des événements qui ont défrayé la chronique à Paris le 13 novembre 2015. Depuis l'attaque terroriste du 07 janvier 2015 qui visait la rédaction du magazine 'Charlie Hebdo', l'Union Européenne a concocté et préparé une proposition de loi, visant l'interdiction de toute possession d'armes semi-automatiques. Cette mesure, devant assurer que de tels attentats ne se reproduisent plus, était rendue - par hasard - publique juste après les événements tristement célèbres du 13 novembre 2015.

Sur base des informations disponibles, on peut raisonnablement croire à ce que l'équipement, les armes, la munition et les explosives qui furent utilisées lors des attentats à Paris du 07 janvier et 13 novembre 2015, soient importées en Europe pour qu'elles soient mises à disposition des assaillants terroristes.

En prenant les éléments susmentionnés en considération, nous estimons que le durcissement du cadre juridique en matière de la possession légale d'armes à feu - y inclus la possession d'armes à feu semi-automatiques - ne soit pas relevant, inefficace. Cette mesure ne contribuera aucunement à la lutte efficace et efficiente contre l'entraînement des terroristes, ni contre leur capacité de se procurer des armes, de la munition, des explosives ou d'équipements quelconques.

Nous estimons que cette démarche politique qui vise 1. à rendre plus stricte le cadre légal en matière de possession légale d'armes à feu et 2. à interdire la possession d'armes à feu semi-automatique, soit tout à fait inutile et inefficace. Etant donné que les accords bilatéraux entre l'Union Européenne et la Suisse puissent avoir comme conséquence l'implémentation ultérieure en Suisse de cette limitation de droit de possession d'armes à feu, nous ne pouvons pas accepter une telle démarche politique.

Les dispositions légales, relatives à la possession d'armes à feu - y incluses les armes semi-automatiques - sont d'ores et déjà claires, pragmatiques et suffisantes en Suisse. En collaboration avec les autorités compétentes, les détenteurs légaux (tireurs sportifs, chasseurs, militaires et membres des forces de l'ordre) d'armes à feu assurent l'application adéquate de la loi sur les armes.

La machination politique derrière cette proposition de modification de loi sur les armes à feu semble viser - in fine - à interdire aux citoyens et citoyennes responsables et honorables toute possession légale d'armes à feu.

En cliquant sur le lien infra, vous accéderez à la pétition ad hoc :

[Link-Petition](#)

Bregy Valentin  
Public Relation SVDS  
Mail: publicrelations@ipsc.ch



*Schweizer Verband für Dynamisches Schiessen*  
*Fédération Suisse de Tir Dynamique*  
*Federazione Svizzera di Tiro Dinamico*  
*Swiss Dynamic Shooting Federation*

Relations Publiques FSTD.  
Valentin Bregy

Traduction: BW